

La résidence alternée, une bonne solution selon les cas

— Une proposition de loi visant à faire de la garde alternée le modèle de référence en cas de séparation ou de divorce a été vivement débattue hier en commission des lois, qui n'avait pas voté le texte à l'heure de notre bouclage.

Développer la résidence alternée des enfants en en faisant le principe par défaut en cas de divorce ou de séparation : tel est l'objectif de la proposition de loi débattue hier en commission. Alors que le code civil prévoit actuellement que la résidence de l'enfant « peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents ou au domicile de l'un d'eux », ce nouveau texte dispose qu'elle doit être « fixée au domicile de chacun des parents ». Mais cet aménagement, réalisé au nom de l'intérêt de l'enfant et de l'égalité parentale, se heurte à plusieurs obstacles matériels et psychologiques.

« Avant 3 ans, les enfants ont besoin d'une figure d'attachement principale. »



Pour que la garde alternée respecte l'intérêt de l'enfant, il faut réunir certaines conditions comme la proximité des logements. Burger/Phanie

« Dans l'intérêt de l'enfant, il faut promouvoir la coparentalité et donc que les juges étudient prioritairement la possibilité d'une résidence alternée », plaide le rapporteur MoDem, Philippe Latombe, qui précise : « Il ne s'agit pas de la rendre systématique ou obligatoire. » Les juges pourraient en effet toujours trancher en faveur d'autres modèles, mais devraient alors motiver leur décision. Ce qui suscite une forte opposition de plusieurs parlementaires et de professionnels.

« Il est vrai que de nos jours, être parent juste un week-end sur deux et la moitié des vacances ne veut plus forcément dire grand-chose en termes de lien et d'autorité », relève Mathilde Thimotée, juge aux affaires familiales à Dunkerque et membre du Syndicat de la magistrature. « Mais si on veut que ce mode de résidence soit réellement dans l'intérêt de l'enfant, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies. »

Il faut d'abord, bien sûr, que les deux parents disposent d'un logement susceptible d'accueillir les enfants – le taux de résidence alternée

augmente d'ailleurs avec le niveau de rémunération – et que ceux-ci soient relativement proches pour éviter des trajets longs et fatigants. « Or quand on se sépare, on peut avoir l'envie ou le besoin de se reconstruire ailleurs », observe Émilie Biland, enseignante et chercheuse à l'université Rennes 2 et qui travaille sur le traitement judiciaire des séparations conjugales. « On ne peut pas imposer à une personne de rester près de son ex-conjoint. »

Deuxième critère : l'âge des enfants. « A priori, je ne suis pas très favorable aux résidences alternées

avant 2 ans, l'enfant ayant alors besoin de stabilité, de sécurité, de repères », explique Mathilde Thimotée. Un point de vue partagé mais nuancé par le pédopsychiatre Antoine Guédéney, chef du service de pédopsychiatrie à l'hôpital Bichat, à Paris : « Avant 3 ans, les enfants ont besoin d'une figure d'attachement principale et peuvent souffrir d'être transbahutés d'un lieu à l'autre : cela peut engendrer des troubles du sommeil, du stress, des transitions difficiles, commence-t-il. D'un autre côté, rester trop longtemps sans voir l'autre parent est aussi regrettable.

la résidence chez la mère, 19 % la résidence alternée et 10 % la garde chez le père.

Quand les parents ne sont pas d'accord (10 % des affaires), les juges fixent la résidence chez la mère dans 63 % des cas, chez le père dans 24 % des cas. La résidence alternée est prononcée dans 12 % des cas – elle est alors demandée par l'un des parents.

Source : ministère de la justice, 2012.

Sans être idéale, la résidence alternée peut dans certains cas être un bon système, notamment si elle permet d'éviter l'exclusion de l'autre parent, à condition que les adultes s'entendent pour cela ! »

Ce troisième critère est déterminant. « Quand ses parents se séparent, l'enfant souffre avant tout du conflit », rappelle Nathalie Lebeau, médiatrice familiale à la Maison de la médiation à Paris. Dans la même logique, Mathilde Thimotée évoque la nécessité d'une certaine « cohérence éducative » : « J'ai vu un garçon de 5 ans qui mettait ses lunettes chez son père mais pas chez sa mère, dormait avec une veilleuse chez son père mais pas chez sa mère, et tout était comme ça, se souvient la juge aux affaires familiales. Si l'enfant doit être une personne totalement différente chez l'un et chez l'autre, cela peut être destructurant. »

L'entente peut aussi être difficile à conserver dans le temps, quand l'un refait sa vie, que l'autre change de travail ou de ville, que l'enfant grandit... La résidence alternée est d'ailleurs le modèle de garde le plus remis en cause par les parents,

deux ans après le jugement : selon une étude du ministère de la justice, 15 % des divorcés qui avaient opté pour cette solution en 2012 en ont changé en 2014, contre seulement 13 % de ceux qui avaient opté pour les résidences habituelles chez le père et 7 % chez la mère.

Toutes ces raisons, matérielles et affectives, limitent le potentiel développement de la garde alternée, par ailleurs peu demandée, relève la chercheuse Émilie Biland, par les parents eux-mêmes : 19 % des pères et 20 % des mères (statistiques 2012 du ministère de la justice). « Même au Québec, où beaucoup a été fait pour la promouvoir, elle ne dépasse pas les 25 % dans les décisions des tribunaux », ajoute-t-elle. Pour la chercheuse, ces réticences sont aussi la conséquence des inégalités entre pères et mères durant la vie commune : « Certains pères se projettent mal dans un rôle de parent à temps plein qu'ils assument encore peu au quotidien avant la séparation », analyse Émilie Biland. Près de 60 % d'entre eux demandent ainsi la garde chez

Suite page 10. ●●●

●●● Suite de la page 9.

la mère. « Si l'on voulait vraiment développer la résidence alternée, c'est sur ces inégalités qu'il faudrait travailler », insiste-t-elle. À l'inverse, l'avocate et spécialiste du droit de la famille Hélène Poivey-Leclercq espère que ce texte aura un effet « didactique, pédagogique », y compris du côté des mères : « Il y a de nombreuses femmes qui culpabilisent à l'idée de ne pas demander la garde ou qui ressentent comme une honte de ne pas l'obtenir », observe-t-elle. En disant que l'enfant a vocation à être hébergé chez les deux, la nouvelle loi pose un principe d'égalité qui peut aider les gens à penser autrement. »

Et ce, sans être « coercitive », insiste-t-elle : le texte précise qu'il revient aux parents d'établir les modalités concrètes de la vie de l'enfant. De nombreuses formules sont alors possibles : « L'alternance peut se faire une semaine sur deux ou seulement le week-end mais avec des visites intermédiaires pour éviter les longs tunnels », cite Mathilde Thimotée. Pour les ados à l'inverse, on peut imaginer une alternance toutes les deux semaines. » La magistrate n'hésite pas à envoyer des couples en médiation pour les aider à bâtir un projet parental solide et durable.

« Ces débats sont de faux débats car ils amalgament les notions de lieu et de lien », résume en conclusion la médiatrice Nathalie Lebeau. Les parents ont l'impression qu'on condamne leur lien avec leur enfant, qu'on nie l'amour qu'ils lui portent en ne leur donnant pas la résidence. Ce n'est qu'en reconnaissant à chacun sa place que l'on pourra trouver des solutions sur mesure et adaptées. Quand ils sortent du conflit, les parents ont la capacité de voir l'intérêt de leur enfant. »

Flore Thomasset

entretien

« Les parents doivent rester soudés en tant qu'éducateurs »

Maylis Duffaut

Conseillère conjugale et familiale au Cler

— Après la séparation, un enfant sur cinq ne voit plus jamais son père à sa majorité, selon une étude de l'Ined datant de 2013. Il existe pourtant des moyens de prévenir ce dépérissement du lien.

En cas de séparation, comment aider l'enfant à maintenir un lien avec ses deux parents ?

La généralisation de la résidence alternée vous semble-t-elle être la solution ?

Maylis Duffaut : Le maintien de ces liens est évidemment crucial tant pour l'équilibre affectif que pour sa construction identitaire. La complémentarité et l'altérité de ses deux parents permettent de trianguler une relation qui risquerait, sinon, de rester duale – avec la mère le plus souvent. Sur le papier, la résidence alternée semble être la solution en ce qu'elle permet un partage à parts égales entre les deux parents. Sa généralisation me semble toute-

fois risquée : ce type de garde n'est adapté qu'à certaines configurations familiales. Il ne convient souvent pas aux enfants en bas âge, qui ont besoin de repères stables. Et est difficilement envisageable lorsque l'un des parents a une vie professionnelle très prenante et rentre par exemple tard le soir. Gardons-nous donc de toute position arrêtée sur le sujet.

Quels sont les autres aménagements qui permettent de maintenir un lien de qualité avec les deux parents ?

M. D. : Chacun des deux adultes a un rôle bien particulier à jouer. Celui qui a la garde de l'enfant doit absolument faire exister son ex-conjoint dans la vie quotidienne de celui-ci. Et l'évoquer de la façon la plus apaisée possible. Dans l'idéal, il doit tout faire pour qu'il puisse être en contact avec son autre parent durant la semaine dès qu'il en éprouve le besoin pour échanger une bonne nouvelle ou, au contraire, parler de quelque chose qui le préoccupe. Les plus jeunes renâclent souvent à s'exprimer par téléphone, se contentant de répondre laconiquement aux questions par oui ou non. Ils se révèlent en revanche beaucoup plus loquaces sur Facetime ou Skype : la vidéo, qui permet une communication

« Le parent qui a la garde de l'enfant doit faire exister son ex-conjoint dans la vie quotidienne de celui-ci. »

non-verbale, leur convient mieux. Il ne faut pas hésiter à investir ces nouveaux outils de communication pour fluidifier au maximum les relations parents-enfants.

Quant à l'adulte n'ayant pas la garde, il doit travailler au maximum la qualité du lien avec son enfant. Et veiller à multiplier les moments de complicité, d'échanges, de confiance durant les quelques heures passées ensemble. Il ne s'agit pas de pianoter tout le week-end sur son téléphone, mais de se rendre totalement disponible pour la relation. C'est de cette façon qu'on arrive ensuite à exister au quotidien dans la vie psychique. Et ce, malgré l'absence.

Comment aider les adultes à évoquer leur ex-conjoint de façon pacifiée ?

M. D. : C'est difficile, je le concède. Tout particulièrement dans les mois suivant la séparation. Trop de souffrances se sont accumulées, trop d'acrimonie aussi. Dans ces cas-là, une aide extérieure s'avère souvent utile pour aider les adultes à bien faire la part des choses entre leur mal-être d'adulte et l'intérêt de l'enfant. Il faut apprendre à dissocier, chez l'ex-conjoint, le compagnon qu'il a été, et avec qui la relation a échoué, et le parent qu'il est, dont l'étayage reste fondamental pour l'enfant. Les parents doivent aussi, dans la mesure du possible, rester au maximum soudés en tant qu'éducateurs. Les ex-conjoints doivent échanger dès qu'ils en ont l'occasion sur leur enfant, sur ce qu'il vit, sur sa scolarité... Certains jeunes, sachant la communication totalement coupée entre leurs parents, s'obligent – parfois inconsciemment – à faire totalement abstraction de leur mère quand ils sont chez leur père et vice versa. Ils s'exposent ainsi à un risque de clivage intérieur extrêmement néfaste. Aux adultes donc d'être très conscients de tous ces risques et de prendre sur eux pour le bien-être de leurs enfants.

Recueilli par Marie Boëton

Hervé Morin veut renouer le dialogue entre les régions et l'État

— Le centriste, président de la région Normandie, vient d'être désigné à la tête de l'association Régions de France.

— Après une séquence tendue entre les régions et le gouvernement sur les questions budgétaires, Hervé Morin veut « bâtir une relation de confiance ».

« Je mesure la responsabilité que cela représente dans ce contexte particulier. » C'est ainsi qu'Hervé Morin, 56 ans, nouveau président de l'association Régions de France, a commenté, hier, sa nouvelle promotion. Désigné par ses pairs, le président du conseil régional de Normandie, par ailleurs président du parti Les Centristes (anciennement Nouveau Centre), prend la tête de l'association créée en 1998,



Photo Jean-François Monier/AFP

qui rassemble les présidents des 18 régions françaises pour porter leurs intérêts auprès de l'État. Hervé Morin est un ancien lieutenant de François Bayrou, dont il a été le porte-parole pendant la campagne présidentielle de 2002 avant de rallier Nicolas Sarkozy en 2007 et d'être ministre de la défense

pendant son quinquennat dans les gouvernements I et II de François Fillon. Le Normand succède à la tête de Régions de France à l'Alsacien Philippe Richert. Celui-ci avait démissionné simultanément de ce poste et de celui de président du conseil régional du Grand Est en septembre, dans le contexte d'un dialogue devenu extrêmement tendu avec le gouvernement.

Le 28 septembre lors de leur congrès d'Orléans, les présidents de région, majoritairement à droite depuis 2015, ont en effet annoncé leur retrait de la Conférence nationale des territoires. Cette instance créée au début de l'été par Emmanuel Macron devait pourtant permettre la mise en place d'un « pacte girondin » entre l'État et les collectivités locales. Le but : substituer à la baisse brutale des dotations un contrat État-régions pour atteindre 13 milliards d'euros

d'économies au terme du quinquennat. Mais les régions ont brusquement rompu le dialogue, pour protester contre la suppression d'un fonds de soutien au développement économique de 450 millions d'euros, mis en place en 2017.

« Nous allons dès demain adresser un courrier au premier ministre pour lui demander une rencontre avec les 18 présidents de région, qui doit permettre de retrouver le chemin de la confiance et de la cohérence. »

La situation est néanmoins susceptible de s'apaiser avec la nomination d'Hervé Morin. « Nous allons dès demain adresser un courrier au premier ministre, a-t-il déclaré, pour lui demander une

rencontre avec les 18 présidents de région, qui doit permettre de retrouver le chemin de la confiance et de la cohérence. » Les discussions entre l'État et l'association Régions de France devraient donc reprendre « dans une démarche constructive », selon les mots d'Hervé Morin, qui ajoute cependant : « Ce que nous nous voulons, c'est un référentiel budgétaire qui permette de nous amener jusqu'en 2022 dans un cadre stabilisé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. » Le nouveau président de Régions de France a par ailleurs annoncé que l'association allait « rédiger très rapidement un manifeste », exprimant ce que doit être selon eux « l'action politique dans notre pays » et « le rôle des régions ». Un document qui tiendra lieu de « feuille de route » aux régions dans leurs « discussions avec l'État ».

Lucie Alexandre